

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale | Séance du 13 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-12-13-86 | Finances communales - Budget du CCAS - Décision modificative n°4
Rapporteur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice: 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 3 Nombre d'excusés : 4 Convoqué le 8 déc. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Président.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Murielle Renaux, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

DAR BY EA

Vu:

- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022.

Considérant :

Que cette 4ème décision modificative intègre

- Des ajustements de dépenses suite à :
 - l'extension du site internet pour le déploiement d'un sous site internet dédié au CCAS.

Le Conseil d'administration décide :

D'adopter la décision modificative n°4 comme suit :

INVESTISSEMENT:

Dépenses		
	Nature	Montant
2184	Acquisition de mobilier (S1)	- 1 440.00€
205	Extension site internet dédié au CCAS (S1)	+ 1 440.00€
	Total:	0€

Résultat du vote :

Par: 13 voix pour

Pour extrait conforme, Le président du CCAS

Communal d'Action Sociale

ETIENA

Centre

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission: 076-267600534-20221213-2022-12-13-86-DE

Publié ou notifié : n 3 JAN. 2023